

N/Réf : PP/JC/LB 11-104

COMMUNIQUÉ

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, Président du C.C.A.S informe le public que peuvent être consultés, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

- les comptes administratifs 2010 de la Commune – budget principal et budget annexe zones d'activités – adoptés par le Conseil Municipal dans ses séances du 14/04/2011 et du 24/02/2011 et les données synthétiques sur la situation financière de la Commune telles que rappelées ci-après :

Dépenses fonctionnement / population	629.40 € / habitant
Imposition / population	277.07 € / habitant
Recettes fonctionnement / population	769.89 € / habitant
Dépenses équipement / population	386.51 € / habitant
En cours dette / population	338.72 € / habitant
Dotation globale de fonctionnement / population	144.48 € / habitant

- Les budgets primitifs 2011 de la Commune – budget principal et budget annexe zones d'activités – adoptés par le Conseil Municipal dans ses séances du 22/01/10 et 14/04/11.

- le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) approuvés par la Commission Administrative du 22/03/2011.

LE MAIRE
Président du C.C.A.S

P.PERTUSA

